

ABLAIN SAINT NAZAIRE

Marché public de travaux passé selon la procédure adaptée
Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE FERNAND CORNILLE

Règlement de consultation

Offres à remettre pour JEUDI 28 MARS 2019, avant 16h

Hôtel de Ville
78 rue Marcel Lancino
62153 ABLAIN SAINT NAZAIRE
Tél : 03.21.45.28.30
mairie@ablain-st-nazaire.com

ARTICLE 1

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONSULTATION

I. Mode de consultation

A. Objet du marché

Le marché a pour objet la reconstruction des vestiaires du stade Fernand Cornille à Ablaint-Saint-Nazaire (62153).

Suite à l'appel d'offres infructueux de décembre 2019, la CAO a décidé de relancer les lots : 01 - Gros œuvre étendu et le lot 02 - Couverture lot 03 Electricité, chauffage plomberie ventilation.

B. Type de procédure

Le marché de travaux est passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats pour un ou plusieurs lots.

Le pouvoir adjudicateur a la possibilité de déclarer la procédure de marché sans suite en cas de motif d'intérêt général.

C. Décomposition en lots

Le marché est décomposé en 3 lots :

LOT 01 - GROS ŒUVRE ETENDU

01.1 GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS PLATRERIE – CARRELAGE -FAIENCES

01.2 CHARPENTE - OSSATURE BOIS

01.3 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES

01.4 PEINTURE

1.5 COUVERTURE BAC ACIER LAQUE

LOT 2-ELECTRICITE - PLOMB - VMC – CHAUFFAGE

Le candidat est autorisé à répondre à un ou plusieurs lots.

II. Mode de dévolution

A. Groupement de candidats

Le candidat est autorisé à répondre seul ou en groupement.

B. Sous-traitance

Le candidat pourra sous-traiter une partie des travaux de son lot. Dans ce cas, il veillera à remettre avec son offre les actes de déclaration de sous-traitance (formulaire DC4).

III. Caractéristiques générales du marché

A. Variantes

Le présent marché accepte les variantes.

Le descriptif du CCTP n'a pas un caractère restrictif. Tous les entrepreneurs pourront présenter, pour offres séparées, toutes variantes qu'ils jugeraient préférables d'employer, sous réserve que le prix de revient soit inférieur, ou au plus égal, pour des qualités d'habitabilité et de technicité (isolation thermique, phonique, résistance aux efforts, intempéries, esthétique, pérennité, usage...etc), au moins égales à celles des prestations de base prévues dans le descriptif du CCTP.

Toutefois les entrepreneurs devront :

- Chiffrer obligatoirement la solution de base du descriptif du CCTP.
- Chiffrer obligatoirement les options décrites ci-après et reprises dans le descriptif du CCTP.
- Chiffrer toute variante jugée utile par l'entreprise.

B. Options

Les entrepreneurs devront chiffrer les options suivantes :

- *OPTION N°1 : lot 1 – Démolition de la dalle existante*
- *OPTION N°2 : lot 1 – faïence carrelage.*

C. Prix

Le candidat fera figurer le prix HT, TVA et TTC dans l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, actualisables et non révisables.

Le prix est réputé global et forfaitaire.

D. Délai d'exécution

Le délai d'exécution total des travaux est fixé à 8 mois, compris congés légaux, non compris 1 mois de préparation de chantier et intempéries.

E. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.

F. Délai de paiement

Le délai global de paiement des factures est de 30 jours.

G. Mode de règlement

Les entreprises adresseront leurs factures au maître d'œuvre, qui transmettra au maître d'ouvrage après validation.

Les factures seront réglées par mandat administratif émis par la Commune d'ABLAIN SAINT NAZAIRE. Elles seront réglées par le trésor public de VIMY.

L'entreprise fera figurer sur la facture le détail d'avancement poste par poste en pourcentage.

H. Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique (sans objet)

ARTICLE 2

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

I. Retrait du dossier de consultation

Les candidats peuvent retirer le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

II. Contenu du dossier de consultation remis aux candidats

A. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis au candidat contient les pièces suivantes :

- ✓ Acte d'Engagement (AE)
- ✓ Règlement de Consultation (RC)
- ✓ Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- ✓ Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- ✓ Plans
 - * Plan 00 : Plan de situation.
 - * Plan 01.1 : Plan masse – état existant/futur (échelle 1/500)
 - * Plan 01.2 : Plan masse – état existant/futur (échelle 1/200)
 - * Plan 02 : Plan rez de chaussée – état futur (échelle 1/50)
 - * Plan 03.1 : Façades – état existant (échelle 1/100)
 - * Plan 03.2 : Façades – état futur (échelle 1/100)
 - * Plan 04 : Coupes – état existant (échelle 1/50)
 - * Plan 05 : Coupes – état futur.
 - * Plan 06 : Plans des réseaux sous dalle – état existant / état futur (échelle 1/100)
 - * Plan 07 : Plan technique (échelle 1/50)
- ✓ Annexes
 - * Annexe 1 : Planning des travaux
 - * Annexe 2 : RICT
 - * Annexe 3 : PGC
 - * Annexe 4 : Arrêté Permis de Construire
 - * Annexe 5 : Surfaces

B. Modifications apportées au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de consultation. Les entreprises ayant retiré le DCE en seront informées. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

II. Visite du site

Les visites sur site sont possibles.

*Pour prendre rendez-vous, contacter Monsieur CAFFIER, représentant la Mairie d'ABLAIN SAINT NAZAIRE, par téléphone, au 06.71.46.28.05.

ARTICLE 3

PRÉSENTATION DES OFFRES

Le candidat devra remettre un dossier de candidature composé obligatoirement des documents suivants :

- Acte d'engagement ou DC3, daté et signé par le candidat.
- Un devis détaillé.
- Lettre de candidature DC1.
- Déclaration du candidat DC2.
- Certificats et attestations fiscales et sociales prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations, datant de moins de 6 mois, émanant de la Direction Départementale des Finances Publiques et de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions.
- Extrait K ou K bis datant de moins de 3 mois, ou carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers, ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
- Une attestation du candidat par laquelle celui-ci accepte le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), sans aucune modification.
- Une attestation du candidat par laquelle celui-ci accepte le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), sans aucune modification.
- Attestations d'assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile du prestataire.
- Copie des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Un document présentant les capacités professionnelles, techniques et financières de l'entreprise ainsi que quelques références similaires.
- Un mémoire technique et tout élément permettant à l'entreprise de valoriser techniquement son offre en fonction des critères de sélection.

L'offre sera présentée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

ARTICLE 4

MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

I. Délai de remise des offres

Les offres devront être remises en mairie d'ABLAIN SAINT NAZAIRE au plus tard le **JEUDI 28 MARS 2019, avant 16h.**

II. Modalités de remise des offres par voie électronique

Les modalités de transmission par voie électronique des plis sont celles offertes par la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure fixées à l'article 4.1 ne seront pas retenues et retournées à leurs auteurs.

Le candidat ayant remis une offre dématérialisée s'engage, s'il est attributaire du marché, à signer les pièces du marché (dont l'acte d'engagement « rematérialisé ») au format papier.

ARTICLE 5

JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

1 - Prix 60 %

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée non-conforme au motif du non-respect du cahier des charges.

2 - Valeur technique 40 %

- Méthodologie d'exécution des travaux : 20 pts
- Mesures relatives à l'environnement du chantier : 10 pts
- Présentation et détail des fiches techniques : 10 pts

ARTICLE 6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

* Pour tout complément d'information d'ordre administratif, vous pouvez joindre la mairie d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE par tél (03 21 45 28 30) ou par mail (mairie@ablain-st-nazaire.com).

* Pour tout complément d'information d'ordre technique, vous pouvez poser vos questions à la maîtrise d'œuvre, **uniquement par écrit**, à l'adresse mail suivante : philippe.damiens.architecte@wanadoo.fr

Le Maire
Dominique ROBILLART